

## Le coup d'État du 2 décembre 1851 en Franche-Comté

Entre le président de la République Louis-Napoléon Bonaparte élu triomphalement en 1848 et les députés conservateurs élus en 1849, la cohabitation commençait à devenir tendue. Les parlementaires avaient pratiquement aboli le suffrage universel en mettant à l'exercice de ce droit de vote des conditions (domicile, absence de condamnation) telles que les éléments populaires (le tiers du corps électoral) s'en trouvaient désormais exclus. Le Prince Président voulait rétablir ce suffrage universel. La Constitution de 1848 empêchait que le président de la République soit rééligible après un premier mandat. Or, Louis-Napoléon qui avait été choisi avec plus de 75% des voix, pensait bien pouvoir être réélu.

### Des tentatives de révision de la Constitution

La révision de la Constitution semblait impossible (il fallait trois débats et la majorité des trois quarts avec un quorum élevé). Cependant, elle était majoritairement demandée par les Français. Plus d'un million et demi d'électeurs avaient signé une pétition en ce sens. En Franche-Comté, 69 781 électeurs (soit 26,8%, l'un des plus forts taux de France) avaient pétitionné en faveur de Louis-Napoléon (essentiellement en Haute-Saône et dans le Doubs, moins dans le Jura).

La quasi-totalité des conseils généraux s'étaient ralliés à cette idée. En Haute-Saône, seul un conseiller général s'y opposa. Enfin, l'Assemblée elle-même semblait favorable à la prorogation des pouvoirs présidentiels puisque le 20 juillet 1851, 446 députés approuvaient la révision, 278 la repoussant. Majorité certes, mais insuffisante.

Dès l'automne 1851, on pouvait s'attendre à de multiples conspirations, complots ou révolutions, menés par les royalistes, les Montagnards, les « partageux » ou les bonapartistes. Comme l'écrira le *Journal de la Haute-Saône* du 3 décembre 1851 (mais l'article est rédigé avant le coup d'État de la veille), la Constitution « *a placé pour trois ans, face à face, deux pouvoirs issus de la même origine, dont le devoir est de marcher toujours du même pas vers le même but et n'a point pensé aux dissidences ni aux conflits qui pouvaient surgir entre eux, et cette imprévoyance nous a conduit à la confusion.* » La situation sera tranchée par le coup d'État du 2 décembre 1851. Louis-Napoléon mettait au pas les députés conservateurs et s'octroyait tous les pouvoirs. La marche vers le Second Empire s'amorçait.

Sans être inexistante, la résistance sera plus faible que ne l'aurait été un affrontement général prévisible au printemps 1852. Les républicains et les socialistes

- 16 -

se soulevèrent dans la capitale et dans plusieurs régions. En Franche-Comté, seuls quelques foyers d'opposition éclatèrent dans le Jura. Les préfets restèrent vigilants.

Ils étaient acquis à Louis-Napoléon. Hippolyte Dieu en Haute-Saône, de Lapeyrouse dans le Doubs et le comte de Chambrun (juste nommé dans le Jura le 26 novembre en remplacement du préfet Becquey) assurèrent le calme et l'adhésion de la population. Le 26 novembre 1851, le préfet Dieu adressa aux sous-préfets de Gray et de Lure des instructions en vue d'un éventuel mouvement insurrectionnel redouté pour le 30 novembre : « *En ce qui concerne le département, je ne crois pas qu'il y ait complot organisé ; toutefois, il paraît certain que la récente tournée des*

*représentants montagnards dans tous les cantons a eu pour objet de donner verbalement une sorte de mot d'ordre et de désigner par leurs visites aux démagogues de chaque localité, ceux qui sont ou qui seront institués les chefs du mouvement ou du moins ceux dont ils doivent suivre les paroles et l'exemple. Il importe que votre attention particulière ne perde pas de vue ces individus. » (ADHS 14 M 8).*

### **La population adhère au coup d'État**

Si la population bouge peu, c'est essentiellement parce qu'elle aspire surtout à l'ordre et à la tranquillité. Si certaines villes résistent parfois, les campagnes adhèrent plutôt au coup d'État. Le prince Louis-Napoléon apparaît comme le garant de l'ordre et de la liberté. Les paysans du Haut-Doubs ou de la Haute-Saône ont massivement voté pour le neveu de Napoléon le 10 décembre 1848. Ils craignent avant tout les « partageux » et une révolution sanglante. Le coup d'État du 2 décembre les rassure pleinement. Comme l'annoncera le préfet Hippolyte Dieu cinq jours après les événements parisiens, « la cause de l'ordre a triomphé ». Sa proclamation diffusée dans toute la Haute-Saône évoque une « *courageuse initiative (qui) vient de déjouer les machinations des partis et de mettre un terme aux angoisses du pays. (...) L'ordre a toujours été, depuis le 10 décembre, son drapeau.*

*(...) Vous êtes tous intéressés, soit comme propriétaires, cultivateurs, fermiers, marchands ou ouvriers de toutes professions, soit comme pères de famille, au maintien de l'ordre, à la paix publique, à la prospérité du travail. Au nombre de 41000 pétitionnaires fournis par nos 510 communes, vous avez demandé avec deux millions de Français, la révision de la Constitution pour sauver la France de l'anarchie et de la guerre civile. Vous saurez vous montrer fidèles à votre signature.*

*Votre premier devoir, comme votre premier intérêt, c'est de ne pas laisser les agitateurs troubler nos paisibles campagnes, et mettre en péril la religion, la famille et la propriété. »*

*Le Journal de la Haute-Saône du 5 décembre explique que le département a accueilli avec satisfaction le coup d'État. Aucune mesure de vigueur ne semble exigée dans la région. Néanmoins, quelques mouvements d'opposition s'ébauchent.*

Plusieurs « meneurs » sont arrêtés préventivement. Treize conseils municipaux de la Haute-Saône sont dissous (Borey, Corre, Villars-le-Pautel, la Côte, Loeuilley, Mantoche, Oyrères, Autey, Gy, Beaumotte-lès-Pin, Chenevrey, Broye-lès-Pesmes et Malans). La compagnie de pompiers de Jussey est supprimée et la remise de ses armes ordonnée. Besançon et Montbéliard, d'orientation plus républicaine ne résistent pas mais ne manifestent pas non plus de véritable enthousiasme. Le département du Jura, plus travaillé par les sociétés secrètes, les carbonaristes, les phalanstériens ou les républicains, est un peu plus remuant. L'opposition se fait plus sentir, surtout autour d'Arbois ou de Salins. Dans la nuit du 3 au 4 décembre, le - 17 - tocsin sonne à Poligny. Les opposants au coup d'État prennent possession de la ville. Ils installent une administration républicaine. Le 5 décembre, le préfet du Jura réagit. Les forces de l'ordre interviennent. Les insurgés abandonnent Poligny et plusieurs se réfugient en Suisse.

### **Succès du plébiscite**

Le décret du 2 décembre 1851 prononçant la dissolution de l'Assemblée avait prévu un plébiscite qui fut organisé les 20 et 21 décembre suivants (le Peuple français est convoqué dans ses comices à partir du 14 décembre jusqu'au 21 décembre suivant). *Le Journal de la Haute-Saône* du 18 décembre fixe les conditions et les enjeux en ces termes : « *Il n'y a plus trois, quatre ou cinq partis pour résoudre la question ainsi posée ; il n'y en a que deux. Il y a le parti qui veut conserver les bases fondamentales de la société et le parti qui veut les détruire. Il y a des hommes qui croient à la notion du tien et du mien, et les hommes qui n'y croient pas. Il y a ceux qui ont foi en Dieu et qui veulent qu'on respecte la religion et ses ministres, et ceux qui n'ont que des appétits brutaux et pas de croyances, qui saccagent les églises et égorgent les curés. Il y a ceux qui ont le culte saint de la famille, et ceux qui emprisonnent leurs pères et leurs frères, et qui outragent abominablement les femmes. (...) Oui, tous les honnêtes gens voteront pour Louis Napoléon Bonaparte.* »

Revon, le maire de Gray poursuit : « *Tous, au scrutin du 20 décembre, nous déposerons des bulletins sur lesquels sera écrit : « Oui ! Pour Louis-Napoléon Bonaparte » car il n'y a que deux partis en présence ; d'une part le parti de l'ordre, personnifié dans Louis-Napoléon, qui vient de sauver le pays (...) de l'autre, le socialisme, c'est-à-dire une doctrine sauvage, qui jette partout l'effroi au seul récit de ses attentats contre les personnes et les propriétés.* »

Les résultats du plébiscite sont particulièrement nets. L'ordre est revenu. La stabilité semble assurée. Les élections, faites dans la peur, ont donné une victoire à Louis-Napoléon. La participation est forte. La France vote oui à 92% et à 75,2% des inscrits (78,3% des inscrits en Franche-Comté). Le département du Doubs accorde 94% au napoléonide tandis que la Haute-Saône lui en accorde 96,62% et le Jura 88%. Enfin, l'arrondissement de Belfort (dépendant alors du département du Haut-Rhin) donne 96% de oui, le canton de Belfort dépassant même ce score. On le voit, malgré le Jura (où 71,1% des inscrits votent cependant oui), les Comtois sont encore plus favorables au pouvoir en place que le reste des Français. Les campagnes sont unanimes à accorder leur confiance. En revanche, certaines villes sont plus réticentes. Ainsi, Montbéliard ne vote oui qu'à 63%. Quant à l'arrondissement de Vesoul, il octroie moins de 2% de non. Avec 85,8% des inscrits répondant affirmativement, la Haute-Saône se place en 5<sup>e</sup> position dans la liste des départements les plus favorables au coup d'État, derrière la Corse, l'Aube, la Somme et la Meuse. Elle conservera longtemps son qualificatif de « Corse du Nord ».

Assez unanimement, la Franche-Comté approuvait le coup d'État du 2 décembre 1851. La population pleinement rassurée, pouvait désormais songer à un avenir plus serein. Le 1<sup>er</sup> janvier 1852, tous les chefs-lieux d'arrondissement de la région célébraient le triomphe du plébiscite. Le dimanche 11 janvier, les autres communes s'associaient à cette victoire électorale.

**Thierry Choffat**